

A S S E M B L É E   N A T I O N A L E

X V <sup>e</sup>   L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission de la défense nationale et des forces armées

— Audition, ouverte à la presse, du Général François Lecointre,  
chef d'état-major des Armées, sur le projet de loi de finances  
pour 2021.

Jeudi

15 octobre 2020

Séance de 9 heures

Compte rendu n° 12

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

**Présidence de  
Mme Françoise  
Dumas, *présidente***



*La séance est ouverte à neuf heures.*

**Mme la présidente Françoise Dumas.** Général, je vous remercie de votre présence ce matin pour cette audition annuelle sur le projet de loi de finances qui, quoique traditionnelle, revêt aujourd'hui un relief particulier, et ce pour au moins trois raisons.

Tout d'abord, elle fait suite à une année durant laquelle nos armées ont été abondamment sollicitées sur le territoire national dans le cadre de l'opération Résilience afin d'apporter une aide tous azimuts dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Je vous redis toute notre admiration devant l'engagement de nos militaires, leur réactivité, leur efficacité et leur capacité à apporter des réponses innovantes à la crise. Nos concitoyens ne s'y sont d'ailleurs pas trompés et sont toujours très heureux, sur le terrain, de pouvoir les en remercier.

Parallèlement à cet engagement sur le territoire national, qui s'ajoutait à l'opération Sentinelle, nos armées ont continué à être fortement mobilisées sur les théâtres extérieurs, que ce soit en Méditerranée, au Proche et Moyen-Orient, au Liban, mais aussi, et surtout, au Mali.

Les moyens et les effectifs de l'opération Barkhane ont été accrus. À ce propos, certaines inquiétudes se sont exprimées ces derniers jours, au lendemain de la libération par les autorités maliennes d'un certain nombre de djihadistes, en contrepartie de la libération d'otages.

Même si vous avez déjà largement abordé ce sujet hier devant nos collègues sénateurs, nous aimerions entendre votre lecture de ces événements. Sont-ils, selon vous, de nature à entraver tant notre action au Mali que l'indispensable coopération avec les autorités en place ?

Enfin, l'année 2020 a été une année où nos militaires ont dû, eux aussi, s'adapter aux nouvelles conditions sanitaires.

Cela n'a pas été sans conséquences sur la préparation opérationnelle, eu égard à la mise en place de quatorzaines, au décalage des relèves ou encore à la santé de nos militaires dont certains sont, notamment à bord du *Charles-de-Gaulle*, ont été testés positifs à la Covid-19. Nos pensées vont également aux familles dont les inquiétudes et les difficultés en ont été exacerbées.

Au regard de ce constat, je me félicite que ce budget de 2021, en hausse de 1,7 milliard d'euros, soit conforme à la trajectoire de la loi de programmation militaire (LPM) et puisse être considéré comme un juste hommage de la nation aux armées, dont il consolide la remontée en puissance. Au-delà des chiffres, il nous importe de savoir si vous considérez qu'il nous permettra, pour reprendre une expression qui vous est chère, de demeurer maître de notre destin.

Lors de votre précédente audition devant notre commission, le 16 juillet dernier, vous résumiez ainsi la portée de la LPM : *« réparer et reconstituer dans un premier temps, et moderniser dans un second temps un modèle d'armée complet, apte au combat dans tous les champs et disposant d'une masse suffisante ainsi que d'une organisation, d'un statut, de ressources et de capacités lui permettant d'assurer toutes ses fonctions dans la guerre et dans la crise »*.

Retrouvez-vous, général, un tel objectif dans ce budget ?

Enfin, quel premier bilan tirez-vous de l'exécution 2020 ? La crise sanitaire a-t-elle entraîné certains retards susceptibles d'être préjudiciable à l'efficacité de nos armées ? La crise que traverse aujourd'hui notre base industrielle et technologique de défense (BITD), notamment les entreprises duales, est-elle de nature à susciter des inquiétudes relatives à notre autonomie stratégique ?

**Général François Lecointre, chef d'état-major des armées.** Je tiens tout d'abord à vous remercier vivement, Madame la présidente, de ce propos introductif et à remercier les députés qui m'offrent cette occasion d'échanger avec eux.

Cet échange très intéressant m'est toujours très utile et je mesure, à chacune de nos rencontres, l'appui et le soutien apportés par les parlementaires, notamment par les députés, aux efforts qui sont conduits au sein des armées, à la fois ceux qu'accomplissent nos soldats, les hommes et les femmes des armées, en opérations extérieures – et l'hommage que vous leur rendez à chaque fois leur est rapporté : ils y sont toujours extrêmement sensibles parce qu'à travers vous s'exprime le soutien de la nation – mais également celui engagé par les armées pour construire, avec beaucoup de constance, un modèle d'armée qui corresponde aux besoins de la France et de notre société.

C'est donc toujours pour moi une occasion très agréable d'échanger avec vous en toute franchise, en évitant toute langue de bois, même s'il peut arriver que je n'aie pas la réponse à certaines de vos questions.

Permettez-moi d'abord, comme je l'ai fait hier au Sénat, de réagir aux propos qui ont été tenus à l'occasion de la récente libération d'otages et de revenir sur l'incompréhension ou l'indignation qu'ils ont pu susciter.

On ne peut pas comparer l'ennemi auquel nous sommes confrontés aujourd'hui au Sahel à un groupe armé d'opposition, ni comparer les modes opératoires de cet ennemi aux modes opératoires des armées françaises ou d'autres armées régulières. Cet ennemi est un ennemi terroriste qui a fait allégeance à une internationale terroriste, dont l'objectif est d'instaurer des califats djihadistes et extrémistes sur des territoires entiers, avec l'instauration de la charia dans ses formes les plus dures. Nous luttons contre ces groupes armés terroristes, qui ont des modes opératoires qui ne correspondent en rien aux modes opératoires d'une armée régulière.

L'armée française, qui se bat en portant une attention constante tant au droit international qu'au droit de la guerre, est guidée par une éthique extrêmement exigeante qui lui impose de maîtriser sa violence et de toujours subordonner ses actions militaires à l'atteinte d'un objectif politique, parfaitement transparent, validé et présenté à l'ensemble des parlementaires et des représentants de la nation.

Dire que ces groupes armés terroristes sont comparables à des militaires d'autres armées et qu'ils se contenteraient d'essayer d'obtenir la libération de leurs prisonniers est inacceptable. On ne peut, par exemple, imaginer qu'une armée française aille chercher des otages dans la population civile pour obtenir la libération d'autres otages.

La France et les armées françaises continueront de se battre avec la dernière détermination pour cette cause parfaitement juste et nos soldats continueront, avec beaucoup de courage, à exposer leur vie pour un combat qui demeure un combat très légitime.

Hier, l'un de mes camarades, qui a commandé l'opération Barkhane au Mali, m'a envoyé une citation très belle et très inspirante du Maréchal de Lattre, citée par Hélié Denoix de Saint-Marc dans sa préface du livre *Paroles d'officiers, 1959-1990. Des Saint-Cyriens témoignent*, et qui permet de mieux comprendre l'action de la France aujourd'hui.

Le Maréchal de Lattre disait en effet : « *La France ne se bat pas ici, en Extrême-Orient, pour des biens qu'elle ne possède plus, mais pour remettre ces biens à des hommes qui respectent la liberté et les libertés. Jamais la France n'a mené un combat aussi désintéressé.* »

Soyez donc bien assurés qu'en restant toujours très attentifs au soutien de notre société, nous continuerons à remplir notre mission avec la même énergie.

J'en viens aux engagements opérationnels en cours afin d'illustrer concrètement la manière dont l'échéancier de commandes et de livraisons capacitaires que comporte la LPM

permettra de réparer notre modèle d'armée et de le consolider avant une LPM à venir qui s'attachera à le faire monter en puissance afin qu'il atteigne sa pleine modernisation.

En février 2020, le Président de la République a rappelé, à l'École de guerre, sa volonté de doter la France d'un outil de défense complet, moderne, puissant, équilibré, mis en œuvre par des armées réactives et tournées vers l'avenir.

À cette occasion, il a confirmé qu'un effort budgétaire inédit serait consenti pour atteindre cet objectif, effort qui a pris la forme de la loi de programmation 2019-2025. Le projet de loi de finances pour 2021, qui vient en marquer la troisième année d'exécution, est tout à fait conforme à cette volonté présidentielle et la traduit parfaitement.

L'engagement opérationnel a atteint en 2020 un niveau élevé en raison de la combinaison de crises, notamment en termes d'effectifs puisque, depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, un peu plus de 7 800 hommes et femmes ont été engagés chaque jour en opérations extérieures et 12 500 placés en situation opérationnelle sur le territoire national, dans le cadre des missions permanentes ou des opérations Sentinelle ou Résilience. Cette combinaison de crises a par ailleurs permis de mettre en lumière la très grande réactivité de nos armées.

À ces chiffres déjà significatifs il faut ajouter ceux se rapportant aux équipements, aux capacités et à leur utilisation en opération.

Pour l'armée de Terre, l'opération Barkhane mobilise plus de 500 véhicules blindés, lourds et légers, et plus de 400 véhicules logistiques : camions de transport, camions de dépannage et moyens de manutention.

Ainsi plus de 20 % du parc de véhicules blindés légers (VBL) est aujourd'hui déployé en opération ou prépositionné au sein de nos forces de présence ou de souveraineté. Près de 30 % des engins blindés au Sahel sont des VBL, engins de reconnaissance incontournables en opération, aujourd'hui insuffisamment protégés, comme l'actualité nous le rappelle malheureusement de façon régulière.

Depuis le printemps dernier, quatre de nos hommes ont en effet été tués par des engins explosifs improvisés (EEI) alors qu'ils se trouvaient à bord de VBL. Un programme de régénération partiel de 800 de ces engins vise à maintenir cette capacité en attendant que leurs successeurs ne soient définis.

Ces quelques chiffres, qui permettent de mesurer pleinement les conséquences de l'usure des équipements tant sur la vie de nos hommes que sur notre capacité opérationnelle, illustrent le lien direct entre commandes et livraisons d'une part et capacité opérationnelle des armées au quotidien d'autre part.

Pour la marine, l'opération Irini a vu l'engagement récent d'une frégate de lutte anti-sous-marin, admise au service actif en 1990, qui sera remplacée dans ses fonctions par la frégate Lafayette *Courbet* rénovée, le temps de voir arriver la série de cinq frégates de défense et d'intervention, dont la deuxième sera commandée dans le cadre de cette loi de finances pour 2021.

Les chiffres de l'engagement de certaines capacités phare de la marine nationale en 2020 parlent également d'eux-mêmes : les trois porte-hélicoptères amphibies et les six frégates multimissions (FREMM) totaliseront chacun plus de 130 jours de mer en moyenne, la norme définie par la LPM étant de 110 jours de mer par bâtiment, ce qui illustre le poids de la pression opérationnelle sur notre modèle d'armée.

Ces engagements ont été alourdis cette année au-delà de ce qui est entraîné par l'ensauvagement du monde et par la dégradation de plus en plus inquiétante du contexte géopolitique et géostratégique tout à la fois dans l'océan Indien et en mer Méditerranée, mais également en mer de Chine du Sud.

Les moyens maritimes ont évidemment été engagés de façon importante lors de l'opération Résilience afin d'apporter des secours aux Antilles, à La Réunion et en Corse, où ils ont procédé à des évacuations sanitaires.

Ils ont également été engagés, avec une réactivité absolument remarquable, dans l'opération Amitié, lorsque nous sommes intervenus au Liban l'été dernier.

Pour l'armée de l'Air et de l'Espace, l'exemple du système de drone Reaper, dont nous possédons trois exemplaires, me semble particulièrement significatif : deux sont déployés à Niamey dans le cadre de l'opération Barkhane, un est mis en œuvre en métropole pour la préparation opérationnelle. La livraison attendue du quatrième système nous permettra de ramener le taux de projection de cette capacité, absolument indispensable, à 50 %.

Vous mesurez bien à quel point ce taux de projection est tout à fait exceptionnel pour une armée dont, malheureusement, la plupart de nos concitoyens n'ont pas suffisamment conscience du degré d'engagement en opérations extérieures dans une période qu'ils conçoivent comme une période de paix.

Le cas de nos dix-sept A400M, engagés de manière quasi-permanente en opération, est particulièrement significatif : certains sont utilisés de façon continue dans l'opération Barkhane depuis l'été, tandis que d'autres couvrent le théâtre *Chammal* à un rythme hebdomadaire, voire en *surge*, comme lorsque nous avons dû désengager la *task force Monsabert* d'Irak.

Dans le cadre de l'opération Résilience, ces A400M ont été massivement déployés outre-mer, en Polynésie française, à La Réunion, à Mayotte, en Guyane et aux Antilles, équipés du kit de transport sanitaire, c'est-à-dire du module de réanimation pour les opérations (MEROPE), qui permet de les transformer en moyens d'évacuation sanitaire. Là aussi, au-delà de l'emploi de ces aéronefs, la réactivité du service de santé et de l'armée de l'Air et de l'Espace a été remarquable.

Quel est le bilan provisoire de la gestion 2020 ?

Nous avons été capables de faire face à la crise de la Covid-19, dont vous connaissez l'ampleur et que nous ne pouvions pas anticiper. La réactivité du ministère, qui s'est révélée très précieuse, a surtout été rendue possible parce qu'elle s'est appuyée sur la LPM qui a permis à la direction générale de l'armement (DGA) et à l'état-major des Armées d'identifier, en amont, tout le potentiel de rebond dont nous pouvions disposer.

Nous avons ainsi pu reprendre la gestion 2020 dès la fin du confinement en procédant au lancement d'opérations nouvelles en substitution des annulations auxquelles nous avons été contraints de procéder en raison des difficultés rencontrées par les industriels. De ce point de vue, la LPM a joué le rôle de véritable ressort de sortie de crise.

Aujourd'hui, l'évaluation provisoire des effets de la crise sanitaire est de 1,1 milliard d'euros de moindres paiements en 2020, compensé par 300 millions d'euros et par la mobilisation de mesures nouvelles, à hauteur de 800 millions d'euros.

L'intégralité des crédits non consommés a été redéployée au profit d'un plan Rebond qui comprend principalement les crédits destinés au soutien de la filière aéronautique, à hauteur de 613 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de 187 millions d'euros de crédits de paiement en 2020.

Ce plan se traduit par des commandes anticipées correspondant à nos besoins opérationnels d'avions, d'hélicoptères et de drones militaires et permettant autant de soutenir concrètement et immédiatement la préservation de l'emploi, en particulier dans les petites et moyennes entreprises (PME) et dans les entreprises de taille intermédiaires (ETI) de la filière, que de doter les armées d'équipements absolument indispensables.

Ces commandes comprennent notamment trois avions de transport stratégique A330 qui seront transformés à terme en MRTT – *Multi Role Tanker Transport* –, c'est-à-dire en

avions ravitailleurs multirôles, dont deux seront livrés dès 2020, un avion léger de surveillance et de renseignement (ALSR), dont la notification interviendra avant la fin de 2020, huit hélicoptères Caracal, poursuivant ainsi le remplacement des Puma, ainsi que des drones de surveillance navale, dont la notification interviendra également avant la fin de l'année 2020.

S'agissant des effectifs, l'impact des perturbations liées à la Covid-19 sur la gestion 2020 a été limité grâce à la très grande réactivité des armées et des chaînes de recrutement. L'armée de Terre estime ainsi qu'elle aura, d'ici à la fin de l'année, réalisé 98 % de son plan de recrutements prévisionnel. De plus, un ralentissement des sorties prévues, de l'ordre de 2 000, permet d'atteindre les cibles d'effectifs prévues en fin d'exercice.

L'exécution de la LPM constitue un levier essentiel d'appui à l'activité économique dans les territoires, de nombreuses dépenses de soutien liées à la vie quotidienne des armées intervenant sous la forme de contrats passés localement avec de très petites entreprises (TPE) ou des PME, pour l'entretien d'espaces verts, de collecte de déchets, de petits travaux d'adaptation d'infrastructures ou de nettoyage. Un tel soutien des armées est loin d'être négligeable puisqu'il représente un budget de fonctionnement de 3,7 milliards d'euros.

Quelques illustrations de l'exécution 2020 sur le plan capacitaire : pour l'armée de l'Air et de l'Espace, les livraisons d'aéronefs ont été conformes aux commandes. Ainsi la livraison d'un A400M permet à la flotte de passer à dix-sept appareils.

La livraison d'un avion ravitailleur MRTT Phénix porte la flotte à trois appareils sur une cible de quinze, essentielle pour atteindre une pleine capacité absolument indispensable à l'exécution et à la réalisation du contrat de dissuasion nucléaire. Un premier avion a déjà été déployé au Qatar, au profit de l'opération Chammal.

Nous avons également reçu un C130J, dont la flotte passe à quatre appareils, atteignant ainsi l'objectif de 2025 et nous offrant la possibilité de ravitailler en route nos Caracal pour des missions dans la profondeur, améliorant nos capacités d'appui aux opérations grâce au transport stratégique et tactique ainsi qu'au ravitaillement en vol, capacités extrêmement sollicitées aujourd'hui, au Sahel notamment.

L'armée de Terre recevra cinq Tigre rétrofités au standard HAD sur les six prévus, six Caïman neufs prévus devant également être livrés d'ici à la fin de l'année.

La marine a déjà reçu un Atlantique 2 rénové, et le second devrait être livré d'ici la fin de l'année, ce qui permettra de faire face aux exigences toujours plus complexes de la lutte anti-sous-marine.

Par ailleurs, en termes de cohérence générale, 200 missiles de moyenne portée (MMP), indispensables pour la capacité antichars et anti-véhicules de nos forces terrestres, ont déjà été livrés en 2020.

Une accélération des livraisons au titre des mesures du plan Rebond devrait permettre éventuellement d'en réceptionner 200 supplémentaires d'ici à la fin de l'année afin de nous permettre de disposer de stocks suffisants.

Le projet de loi de finances pour 2021 proprement dit confirme l'ambition affichée.

Tout d'abord, en masse budgétaire, nous atteignons 39,2 milliards d'euros alors qu'en 2017, l'annuité était de 32,2 milliards d'euros : cette augmentation régulière est conforme aux pas de 1,7 milliard d'euros correspondant à l'engagement du Président de la République.

Elle avait d'ailleurs commencé formellement avant la LPM puisque la première année d'augmentation de ces ressources avait été l'annuité 2018.

Le projet de loi de finances pour 2021 est donc, s'agissant du budget de la Défense, parfaitement conforme tant aux besoins de nos armées qu'au respect de la volonté présidentielle.

Cette croissance constante correspond à un effort de la nation qui oblige l'ensemble de nos armées et l'ensemble des structures du ministère à rendre des comptes extrêmement précis de l'emploi qui est fait de ces ressources ainsi que du déroulé strict de la programmation militaire.

J'évoquerai trois points sur ce PLF : le renouvellement des capacités opérationnelles, la préparation de l'avenir et, enfin, dimension importante de la LPM, l'amélioration des conditions d'exercice du métier, c'est-à-dire « la LPM à hauteur d'homme ».

Le renouvellement des capacités opérationnelles s'opère selon deux axes : la modernisation et la réparation.

La modernisation indispensable se fait non pas au travers de projets très futuristes, mais simplement par le remplacement de capacités arrivées à un stade de vieillissement justifiant amplement leur remplacement.

Grâce à une BITD performante, cette période de remplacement nous procure une avance très nette sur de nombreuses armées occidentales en nous conférant des capacités qui, chaque fois, se situent dans le haut du spectre et au dernier standard, nous garantissant une supériorité opérationnelle.

Il en est ainsi, par exemple, des radars de surveillance de l'espace aérien national, qui datent des années quatre-vingt et dont l'indispensable remplacement restaurera notre supériorité opérationnelle grâce à la livraison d'équipements de nouvelle génération que notre BITD peut produire.

Sur les douze radars fixes de moyenne et basse altitude indispensables commandés avant 2017, deux radars supplémentaires seront livrés en 2021 : ils nous permettront de disposer d'une information d'altitude et d'améliorer la couverture radar à basse altitude, ce qui est essentiel pour la posture permanente de sûreté Air (PPS-AIR) qui s'en trouvera consolidée.

Les 196 véhicules de l'avant blindé d'évacuation sanitaire (VAN SAN), dont la protection est insuffisante, constituent une autre illustration de cette nécessaire modernisation par remplacement d'engins obsolètes et vulnérables, notamment au Sahel, aux engins explosifs.

Cette vulnérabilité a malheureusement entraîné, depuis que je suis en fonction, un certain nombre de blessés et de morts parmi nos hommes.

À ce jour, nous avons d'ores et déjà déployé quatorze véhicules de l'avant blindé au nouveau standard de lutte contre les EEI dans la bande sahélo-saharienne, et nous avons commandé la mise à un standard supérieur de quarante-cinq véhicules de l'avant blindé supplémentaires.

À terme, ce sont donc 20 % de nos VAB SAN qui seront à un standard *Counter Improvised Explosive Device* (CIED) élevé, solution qui a pour seul objectif de nous permettre d'attendre, en offrant à nos hommes des conditions convenables de sécurité, l'arrivée des futurs véhicules d'évacuation sanitaire du programme SCORPION.

Je m'en tiendrai à quelques autres exemples des livraisons les plus emblématiques.

La livraison d'un A400M et de trois MRTT permettra de poursuivre la rationalisation de la capacité de transport stratégique et de ravitaillement en vol et notamment de conforter notre capacité à réaliser le contrat dissuasion nucléaire. Les seconds représentent un véritable saut capacitaire : ils livrent à 1 000 kilomètres de distance 75 % de pétrole en plus par rapport au KC135. Nous disposerons d'ici à 2021 au total de six exemplaires, ce qui permettra de poursuivre le retrait en service d'équipements plus anciens, tels ces KC135, commandés à l'époque du Général de Gaulle.

Le sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) *Suffren*, le premier de série du programme Barracuda, dont la cible est de six bâtiments, sera admis au service actif et remplacera un SNA de la classe Rubis.

Il apportera, entre autres, de nouvelles capacités de discrétion acoustique, de frappes contre terre avec des missiles de changement de milieu, ainsi que des capacités d'engagement de forces spéciales, qui nous permettront d'être très opérationnels face à des menaces de plus en plus avérées dans notre espace et notre zone d'intérêt européenne – je pense bien évidemment à la Méditerranée – et à proximité de nos sanctuaires.

Les livraisons du programme SCORPION pour l'armée de Terre se poursuivront avec 157 Griffon qui viendront s'ajouter en 2021 aux engins déjà livrés en 2019 et 2020. Ce véhicule, dont les premiers retours des unités qui en ont été dotées sont extrêmement positifs, a vocation à être la future bête de somme de l'armée de Terre, comme le véhicule de l'avant blindé l'a longtemps été – et l'est encore par la force des choses.

Il devrait connaître sa première projection au Sahel à la fin de l'année 2021.

Au-delà de cette modernisation grâce à des équipements aux derniers standards, nous développons un axe de réparation, par comblement des ruptures ou des réductions capacitaires, ainsi que par restauration de la cohérence globale du modèle.

En matière de comblement de lacunes capacitaires, la FREMM de défense aérienne (DA) *Alsace*, équipée d'un radar de veille aérienne plus puissant que celui des FREMM ordinaires, remplacera l'ancienne frégate *Cassard*, déjà désarmée – notre format de frégates de défense aérienne n'étant par conséquent pas conforme à nos besoins opérationnels –, et nous permettra donc de rejoindre le format de quatre frégates de défense aérienne indispensable à l'accompagnement de nos forces navales à la mer et à notre intervention dans des zones où nous avons besoin de frégates de premier rang ayant cette capacité de défense aérienne.

Autre exemple : la livraison de quatorze pods de désignation laser de nouvelle génération offrira aux avions Rafale air et marine des capacités d'engagement air-sol accrues, les dotant d'une capacité de discrimination très améliorée, ce qui est indispensable même dans des missions d'appui aérien rapproché face à des adversaires recherchant une imbrication toujours plus forte avec nos propres forces.

Pour ce qui concerne la restauration de la cohérence, nous recevrons en 2021 12 000 armes individuelles du fantassin, 400 kits Auxilium de communication mobile utilisés sur le territoire national dans le cadre de l'opération Sentinelle, ou encore dix fusils de brouillage anti-drones.

Le renouvellement de l'ensemble de ces équipements marque bien l'attention que nous portons à nos combattants et notre souci constant de garantir tant leur supériorité opérationnelle que leur moral : il nous faut des soldats qui aillent au combat confiants et se sachant équipés des meilleurs standards.

Nous recevons également l'année prochaine dix-huit missiles Aster 30 pour les FREMM DA, les premiers missiles antinavires Exocet MM40 Block3C aux capacités offensives renforcées, ainsi que 440 A2SM et 90 SCALP rénovés qui amélioreront les capacités de nos Rafale, notamment dans le domaine de l'appui aérien rapproché et de la frappe dans la profondeur.

Enfin, nous allons, c'est l'une de mes préoccupations en tant que chef d'état-major des Armées, maintenir l'effort de préparation opérationnelle. L'efficacité d'une armée ne repose pas uniquement sur les capacités dont elle est dotée ou sur la cohérence générale – qui s'appuie sur des munitions et des équipements de mission sans lesquels les principales plates-formes sont quasiment inemployables –, elle repose également sur la préparation opérationnelle.



En la matière, des ambitions ont été fixées par la LPM et par la courbe d'atteinte de l'ambition 2025 : or nous avons, en dépit de l'impact de la crise sanitaire, continué à progresser cette année et nous continuerons à progresser l'an prochain.

Ainsi, l'armée de Terre devrait atteindre un niveau de jours de préparation opérationnelle par homme, d'ici à la fin de l'année, de 78, pour une cible initiale de 80 jours, et de 163 heures de vol par pilote d'hélicoptère, pour les 171 heures prévues.

Les pilotes de chasse de l'armée de l'Air et de l'Espace devraient atteindre un niveau de 151 heures de vol, contre les 164 heures prévues. Nous devrions même nous situer s'agissant de la Marine nationale au-dessus de l'objectif pour les bâtiments de combat de haute mer, avec 102 jours de mer contre un objectif de 96 jours.

Si les objectifs de préparation opérationnelle pour 2021 sont ambitieux, je pense que nous les tiendrons. Nous n'avons, en réalité, pas d'autre choix, car ils répondent à une véritable nécessité : nous y travaillons donc avec une grande attention avec les chefs d'état-major d'armée. Je suis, pour ma part, optimiste quant à notre capacité à les atteindre.

En complément de ces deux axes de modernisation et de réparation, nous n'abandonnons pas la préparation de l'avenir, c'est-à-dire, même si cela paraît lointain, la préparation des capacités qui rentreront en service dans une vingtaine d'années, à partir de 2040.

Les grands projets de ce modèle d'armée 2040 sont bien connus.

Je citerai le SCAF, système de combat aérien futur et le système de combat terrestre principal MGCS – *Main Ground Combat System* – ainsi que le drone européen MALE – *Medium Altitude Long Endurance*.

Ces projets vont structurer la coopération internationale, rassembler des partenaires majeurs autour de la France et, nous l'espérons, permettre de lancer une véritable BITD européenne, part essentielle de la souveraineté européenne que nous appelons tous de nos vœux et qui me semble indispensable dans l'avenir au regard des évolutions géopolitiques et de la réorientation vers le Pacifique des priorités américaines.

Sur ce chemin, plusieurs besoins capacitaires s'avèrent plus urgents que nous ne l'avions initialement anticipé. Ainsi, dans le domaine cyber, nous devons investir dès à présent en vue de développer nos capacités opérationnelles. Je note que dans ce cas, il ne s'agit pas de combler des ruptures capacitaires, mais bien de se doter de nouvelles capacités : en matière de chiffrement, de cryptographie ainsi que d'informatique offensive. Le budget du cyber sera par conséquent, en 2021, porté à 201 millions d'euros.

Il en va de même dans le domaine de l'espace : avec un budget de 624 millions d'euros, nous prévoyons le lancement de la construction de l'infrastructure du commandement de l'espace, avec l'ambition de voir s'installer à ses côtés un centre d'excellence de l'OTAN.

En 2021 seront également livrés des satellites d'observation (Composante Spatiale Optique), de télécommunication (Syracuse IV), et d'écoute spatiale (CERES, première capacité d'écoute et de renseignement électromagnétique spatiale, avec trois satellites).

La coopération se traduira par des engagements sur les projets de drone MALE et SCAF, l'année 2021 étant la première année du cadre financier pluriannuel 2021-2027 du Fonds européen de défense (FEDeF) qu'il a été décidé de porter à 7 milliards d'euros. Un programme de travail sera élaboré avec la Commission européenne en vue de développer des projets capacitaires en coopération.

Enfin, l'innovation de défense est dotée d'une organisation et de méthodes nouvelles, l'objectif étant d'accélérer le développement et le déploiement des innovations auprès des utilisateurs.

Les moyens associés à l'Agence de l'innovation de défense (AID) s'élèveront à 922 millions d'euros en 2021, avec un système très décentralisé et un réseau d'innovation dans les territoires s'appuyant sur les laboratoires d'armées et des centres de la DGA. De plus, le fonds d'innovation des armées, Definnov, doté de 200 millions d'euros en 2021.

Ces outils permettent réellement d'orienter les financements disponibles vers la participation au développement de technologies duales prometteuses et de garantir une relation très courte entre l'expression des besoins des utilisateurs, ces innovations et leur mise en œuvre.

Enfin, la hauteur d'homme est importante : la vie quotidienne de nos soldats passe par l'utilisation de leurs matériels majeurs. Sur le territoire national, le maintien en condition opérationnelle suppose une disponibilité technique opérationnelle convenable : en la matière, la verticalisation des contrats d'entretien programmé des matériels permet de fixer des objectifs de plus en plus ambitieux.

Conformément à l'effort porté par nos investissements pluriannuels, les crédits d'entretien programmé du matériel augmenteront de 1,5 milliard d'euros de façon à permettre cette verticalisation mise en œuvre par la direction de la maintenance aéronautique (DMAÉ), mais aussi par le service de soutien de la flotte (SSF) et la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT).

Parmi les petits matériels de proximité, financés au programme 146 (Équipement des forces) mais également au programme 178 (Préparation et emploi des forces) et qui profitent directement au militaire et à l'amélioration des conditions d'exercice de sa mission, on peut citer le gilet pare-balles : plus de 100 000 exemplaires, qui permettront de doter individuellement chaque combattant, sont prévus par la LPM.

La tenue de protection de base de nouvelle génération, plus résistante et mieux adaptée aux cas d'usage, permettra d'équiper le personnel embarqué de la marine, avec une cible de 12 000 marins : près de 11 500 tenues devraient être livrées cette année.

Est également inscrite une commande de 15 000 pistolets automatiques qui permettra de remplacer nos PAMAS aujourd'hui complètement obsolètes.

Environ 300 mini-drones collectifs seront également commandés pour un coût de 4 millions d'euros. Nous équipons progressivement nos forces de ces moyens qui fournissent un appui d'image instantané aux unités déployées sur le terrain.

Important, le budget consacré aux infrastructures est marqué par une augmentation sensible, à hauteur de 55 millions d'euros en autorisations d'engagement et 70 millions d'euros en crédits de paiement.

Confié aux armées, directions et services, il permettra d'améliorer les conditions de travail et d'accueil dans les régiments, ports et bases aériennes.

L'effort bénéficiant à l'hébergement se poursuit également, à hauteur de 256 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de 95 millions d'euros de crédits de paiement pour l'annuité 2021.

Enfin, le budget du service de santé des armées (SSA) progressera de 27 % en 2021, ces crédits supplémentaires devant servir au reconstituer des stocks utilisés, c'est-à-dire à l'achat de masques, d'équipements de protection, de respirateurs ainsi qu'à la constitution des nouvelles antennes médicales.

Ces besoins ont été identifiés, suivis et tracés à l'occasion de la crise sanitaire, et seront satisfaits.

Je conclus sur deux sujets importants.

Le premier est celui de la singularité militaire. L'année 2021 verra le lancement de la nouvelle politique de rémunération des militaires, avec la mise en œuvre de la nouvelle indemnité de mobilité géographique qui constitue une réponse très adaptée aux conditions de

vie spécifique des hommes et des femmes de nos armées et à la contrainte forte qui pèse sur leur mobilité et sur leurs changements de domicile.

Si 38 millions d'euros y seront consacrés, je regrette que ce montant ne soit pas plus important.

Pour autant, cette revalorisation est une première marche, il faudra que nous soyons attentifs à la poursuite de cette nouvelle politique de rémunération des militaires qui donnera aux armées les moyens de gérer l'indispensable fidélisation des effectifs, notamment s'agissant des compétences rares, leur offrant ainsi les leviers dont elles ont besoin en matière de ressources humaines.

Cette singularité militaire ne saurait être réduite aux seuls statut et rémunération : nous continuons à travailler à ce qui en constitue le fondement, à savoir des capacités, des compétences ou des vertus particulières comme la disponibilité, la discipline, la réactivité, la capacité à l'action en autonomie et évidemment, des principes éthiques propres aux armées.

Au-delà de simples règles de statut ou de rémunération, c'est tout un ensemble de modes de fonctionnement, de structuration et d'organisation des armées qui permet la mise en œuvre de ces principes de réactivité et d'autonomie. Cette mise en œuvre passe par la subsidiarité, par la création d'échelons de synthèse, par une capacité de réponse au plus près de la crise des échelons de commandement qui ont entre leurs mains tous les moyens de l'action.

Nous restaurons avec l'appui du ministère des capacités que nous avons perdues avec les LPM précédentes et en raison de fortes contraintes budgétaires qui ont pesé sur les armées et de la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui a été mise en œuvre de façon particulièrement stricte au ministère de la défense.

Cet important travail que nous conduisons avec la ministre devra être poursuivi sur le long terme : je vous demande de nous appuyer et de nous y encourager.

L'autre sujet important à mes yeux est celui de la préparation opérationnelle, qui est l'une des clés de voûte du modèle. On peut avoir une armée avec des hommes et des femmes bien payés, avec des capacités extrêmement modernes et complètes, avec des équipements de cohérence permettant de conduire l'action, avec des stocks de munitions autorisant une montée en puissance rapide. Mais si cette armée n'a pas la ressource nécessaire à sa préparation opérationnelle, elle ne vaut rien.

Nous avons su préserver cette préparation opérationnelle et nous nourrissons l'ambition de la faire monter en gamme. Elle est essentielle pour l'efficacité de nos armées : nous devons donc y veiller collectivement.

Ce projet de loi de finances pour 2021 permettra, dans la logique et en pleine cohérence avec la volonté présidentielle et la volonté nationale, de restaurer nos capacités militaires, d'atteindre les objectifs de reconstruction de nos armées que nous avons arrêtés dans la LPM, mais également d'atteindre, à l'horizon de 2030, l'ambition opérationnelle de référence que nous nous sommes fixée et qui me semble de plus en plus incontestable au regard de l'évolution du monde.

**Mme la présidente Françoise Dumas.** Nous en venons aux questions des porte-parole des groupes.

**M. Jean-Michel Jacques.** Cette année 2020, intense en bien des domaines, confirme le bien-fondé du choix d'un modèle d'armée complet. Nous pouvons donc nous montrer satisfaits de cette LPM ambitieuse que nous avons votée et que nous devons absolument respecter au regard des enjeux actuels.

À l'ère du *big data*, les données sont ouvertes à tous et l'intelligence artificielle (IA) de plus en plus présente, de façon duale, tant dans le domaine civil que militaire. Ces outils d'aide à la décision offrent une meilleure visibilité à la planification et à l'évaluation d'une

situation, voire à son analyse, même s'ils ne remplaceront jamais totalement l'analyse humaine.

Dans cette période où les boucles décisionnelles ne cessent de se raccourcir, il serait sans doute intéressant d'aller plus loin dans ce domaine indispensable pour conserver notre supériorité stratégique, voire tactique, et pour emporter la décision lorsqu'il s'agira de gagner nos différents combats.

Où en sommes-nous dans ce domaine ? Avons-nous les moyens nécessaires pour évoluer s'il était besoin ? Pouvons-nous imaginer, demain, un centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) ou des états-majors équipés de tels outils ?

**M. Charles de la Verpillière.** Mon général, vous avez, en premier lieu, relevé que le projet de loi de finances pour 2021 respecte la trajectoire financière de la LPM 2019-2025 et, en second lieu, souligné que les menaces se multiplient et s'aggravent plus vite que prévu puisque nous sommes dorénavant exposés à des adversaires auxquels nous n'avions pas forcément songé, sur des théâtres d'opérations que nous n'avions pas anticipés, en Méditerranée orientale par exemple.

Même modernisée, même avec l'effort financier consenti par cette même LPM, l'armée française reste une armée de temps de paix capable de faire face à des crises mais qui ne saurait se mesurer à des adversaires équivalents dans le cadre de combats de haute intensité.

Dans ces conditions, avons-nous le temps d'attendre la prochaine LPM pour renforcer davantage encore notre effort de défense ?

**Mme Josy Poueyto.** La stratégie énergétique, sujet qui préoccupe de plus en plus nos armées, se traduit en matière budgétaire tant au niveau des approvisionnements stratégiques que de l'emploi diversifié des énergies au quotidien.

À l'invitation de mon collègue Stéphane Baudu, Mme la ministre déléguée Geneviève Darrieussecq s'est longuement exprimée, la semaine dernière, sur la partie de la politique énergétique qui lui est déléguée, en évoquant la stratégie mise en œuvre sur nos emprises et le développement des énergies renouvelables sur ces dernières.

Au-delà de la restructuration du service de l'énergie opérationnelle et de la politique de soutien, qu'en est-il, de la stratégie énergétique des armées au combat dont vous êtes plus directement responsable ?

En effet, la réflexion autour des besoins énergétiques doit prendre en considération autant les programmes capacitaires à effet majeur, comme la recherche et le développement en matière de kérosène aéronautique vert que l'autonomie au combat de soldats débarqués équipés du système de fantassin à équipements et liaisons intégrées (FÉLIN). Dans certains cas, par exemple s'agissant des canons électromagnétiques évoqués hier par l'amiral Vandier, la réflexion énergétique intègre les armements.

Pouvez-vous, mon général, nous faire part de vos ambitions et de vos solutions dans ce domaine pour l'année à venir ?

**M. Jean-Charles Larssonneur.** Demeurer maître de notre destin suppose, vous l'avez dit, mon général, de conserver un modèle d'armée complet, capable de répondre aux incertitudes du temps présent mais aussi à des scénarios de haute intensité.

Le char Leclerc doit tenir jusqu'à 2040, jusqu'à l'arrivée du MGCS. Contrairement au Rafale, il ne bénéficiera pas d'incrément multiples, type F3, F4, F5 mais d'une seule modernisation aujourd'hui budgétée dans un programme de l'ordre de 350 millions d'euros.

Pouvez-vous nous confirmer que le char Leclerc doit demeurer l'ossature et l'équipement majeur de souveraineté de la bulle SCORPION jusqu'en 2040 ?

Pouvez-vous également nous confirmer que les montants prévus pour cette modernisation sont suffisants, au-delà du programme de modernisation prévu, compte tenu de

l'implication budgétaire de certaines questions relatives notamment au viseur et aux turbomachines ?

**M. Bastien Lachaud.** Quels moyens les armées ont-elles mobilisés en 2020 sur le service national universel (SNU), et quels moyens prévoient-elles d'y consacrer en 2021 ? Les clips de propagande sur le SNU diffusés durant l'été montraient des jeunes réalisant des stages militaires, ce qui a dû forcément entraîner des dépenses.

Depuis 2018, les restes à payer, et donc le report de charges, ne cessent de croître, notamment sur les deux programmes 178 et 146 dont vous avez la responsabilité.

Si cette inflation peut être prise comme une bonne nouvelle, car on passe des commandes à payer sur plusieurs années, elle peut également susciter une inquiétude à l'approche d'un mur d'argent, car nous voyons ces montants s'envoler : il est en effet question de 50 millions d'euros pour l'un et de 20 millions pour l'autre.

À quel moment devons-nous solder ces restes à payer et quand reviendrons-nous à une sorte d'équilibre, si tant est que ce soit possible ?

**M. André Chassaigne.** Le Brexit aura-t-il des conséquences en termes de pérennisation des accords avec le Royaume-Uni, notamment ceux de Lancaster House ?

Tant le petit équipement, objet du rapport d'information que j'ai déposé avec Jean-Pierre Cubertafon, que le matériel inscrit au budget pour 2021 implique des évolutions en termes de souplesse dans les commandes et, s'agissant de la conception, en termes de prise en compte des TPE et PME.

Mon général, votre position relève pour trois raisons de celle de l'équilibriste au-dessus des chutes du Niagara. Tout d'abord, le plan de relance exige de confirmer, voire d'accélérer la livraison de matériel militaire afin de ne pas mettre en péril nos industries de défense. Or les commandes, notamment pour notre marine nationale, devront correspondre aux priorités de notre défense et pas seulement à une simple pertinence économique.

Par ailleurs, l'importance des ruptures technologiques s'est accélérée depuis le début de la mise en œuvre de l'actuelle LPM, comme c'est le cas s'agissant notamment des missiles hypersoniques, de l'intelligence artificielle, de la technologie quantique et de la nécessité d'une accélération, ce qui induit des difficultés budgétaires.

La troisième raison, enfin, tient à votre volonté de revenir à un modèle d'armée complet et adapté aux nouvelles données technologiques, notamment en matière d'internalisation d'un certain nombre de fonctions aujourd'hui externalisées et néanmoins vitales, comme la cybersécurité, le budget 2021 prévoyant à cet égard la création de cent nouveaux postes.

Pensez-vous qu'au regard des enjeux cela s'avérera suffisant ?

Le fonds d'investissement Definvest, destiné à sauvegarder des sociétés d'intérêt stratégique pour la défense de la France au travers de dotations en capital, sera doté de 50 à 100 millions d'euros sur cinq ans. Cela vous paraît-il également suffisant au regard des enjeux ?

**Général François Lecointre.** Monsieur Jacques, les outils d'aide à la décision sont de plus en plus utiles : nous avons ainsi recours à l'IA lorsque nous utilisons nos forces en opération et que nous devons prendre des décisions de plus en plus rapides face à la menace adverse.

L'une des façons d'éviter la contrainte qui porte sur la décision et sur le raccourcissement du cycle décisionnel est d'être capable de voir plus loin et d'anticiper davantage : c'est ce que nous faisons.

Ainsi, les radars de nos avions voient de plus en plus loin des objets de plus en plus petits et de plus en plus furtifs. Nous développons également des missiles qui peuvent être

tirés de plus en plus loin et dont les trajectoires sont de moins en moins prévisibles grâce à des profils ou à des silhouettes qui les rendent de moins en moins perceptibles.

Si ce travail se poursuit, nous ignorons quand il prendra fin, le travail prospectif que nous menons sur les systèmes d'armes des années 2040 et au-delà porte quasi systématiquement sur la furtivité ou la vitesse. Il s'agira toujours d'une course, pour ne pas dire une fuite en avant, que nous ne pourrions pas ne pas conduire pour les armées françaises.

Le recours à l'IA pour prendre une décision, au-delà du fait qu'il intervient de plus en plus de façon native, spontanée et naturelle, s'imposera à l'ensemble de nos systèmes d'armes. En témoigne d'ailleurs le système SCORPION : il s'agit par un partage instantané de la situation opérationnelle et tactique, par une transmission de données extrêmement puissante et rapide, par une capacité de décision pour partie automatisée, de désigner le vecteur portant l'effecteur le plus apte à produire un effet contrôlé sur la cible décidée. En réalité, tous nos programmes, et pas seulement pour nos avions ou nos bâtiments de guerre mais également pour nos systèmes terrestres, intégreront de façon native les moyens d'accélérer la décision et de la rendre la plus simple.

Parce qu'elle vient de toujours plus loin, à des vitesses qui ne cessent de s'accélérer et avec une imprévisibilité de plus en plus forte, celle-ci nous oblige en effet soit à l'anticiper, soit à réagir extrêmement rapidement.

Il faut cependant garantir, c'est essentiel, que l'homme reste dans la boucle, et ce même si nous accélérons les moyens de traiter l'information et si nous donnons le plus rapidement possible au décideur militaire des capacités d'analyse de la situation et d'engagement des moyens militaires. Toutes les armées modernes sont confrontées à cette question éthique, qui fait l'objet d'un travail confié par Mme la ministre à M. Bernard Pêcheur, président du comité d'éthique du ministère, qui a été installé l'an dernier.

Ce comité travaille actuellement sur les systèmes d'armes automatisés qui permettent précisément d'avoir une boucle très courte d'action-réaction ou de réaction-action.

Le sujet est donc pris en compte car nous introduisons nativement de l'IA dans l'évolution de nos programmes d'armement. Nous le faisons à ce stade principalement au travers de l'analyse des données, domaine dans lequel la Direction du renseignement militaire (DRM) gère des programmes importants.

Nous l'étendrons également le recours à l'IA afin de permettre, une fois la décision prise, le déclenchement de l'action la plus rapide possible, celui-ci se répartissant sur un ensemble de plateformes complexes interconnectées.

Monsieur de la Verpillière, votre question nous interpelle tous, en réalité : sommes-nous capables, en tant que société, d'anticiper suffisamment l'évolution d'une menace et de décider à temps d'une remontée en puissance de nos moyens militaires et des moyens de la contrer ?

Je suis attaché aux exemples historiques : en 1914, le haut commandement militaire savait qu'il ne disposerait que d'un délai très court pour la mobilisation générale, le politique la considérant à l'époque comme la marque d'une volonté belliciste qui ferait, dans le cadre d'une confrontation avec l'Allemagne, reporter la charge de la déclaration de guerre sur la France.

Sachant la mobilisation générale très tardive, le même haut commandement militaire, et notamment le maréchal Joffre, avait donc anticipé les moyens d'un regroupement et d'un engagement très rapides des régiments à former sur le front.

L'histoire a également montré la difficulté de faire monter en puissance l'armée française dans l'entre-deux-guerres et une décision sans doute tardive de se lancer dans une industrie et une économie de guerre pour faire face à un ennemi qui, pourtant, était bien visible.

Nous nous heurtons de nos jours à la même difficulté : comment pouvons-nous anticiper une dégradation des conditions géopolitiques mondiales tracées à grands traits dans la revue stratégique rendue en 2017 au Président de la République ?

Une telle dégradation s'accélère indéniablement et, tout en se confirmant, dessine une nouvelle zone de conflits qui se rapproche de l'Europe, qu'il s'agisse de la Méditerranée orientale et centrale ou des tensions naissantes en Europe entre l'OTAN et la Russie.

Il s'agit d'un sujet de réflexion politique tant pour les députés que pour le haut commandement militaire français qui saisit des occasions de micro-aménagements, dans des domaines qui nous paraissent émerger très rapidement et qui ont des traductions immédiates sur les champs de bataille, afin d'être capable de développer des capacités nouvelles dont nous n'avions pas anticipé le besoin au moment de la LPM, comme la cyberdéfense, la cyberoffensive, la lutte informationnelle et le spatial.

Au-delà d'une décision de nature politique et d'une prise de conscience de toute la nation – et je suis bien conscient que les choix sont difficiles –, il nous faut mesurer la capacité des armées à monter en puissance, car il n'est pas possible d'augmenter aussi rapidement que nous le souhaiterions l'effort de défense.

Nous sommes passés d'un peu plus de 32 milliards d'euros en 2017 à plus de 39 milliards d'euros au titre de la loi de finances de 2021 : il faut être capable d'engager ces crédits, de disposer d'un système industriel ayant la capacité de produire les équipements nécessaires ainsi que des ressources humaines formées, recrutées et entraînées pour les mettre en œuvre.

Tout cela prend du temps, l'effort que nous déployons aujourd'hui est important et à la portée des armées. Outre cet effort de la Nation, la mise en ordre de marche de la totalité du ministère, de la DGA, des grands subordonnés du ministre et de l'ensemble des armées, en vue de réaliser cette montée en puissance est en cours.

Cela renvoie à la question de M. Lachaud : aujourd'hui, il faut anticiper, s'agissant notamment des appareils industriels, si nous voulons respecter les marches à 3 milliards d'euros fixées par le projet de loi de programmation militaire de 2023 à 2025.

Serions-nous capables aujourd'hui d'accélérer notre montée en puissance ? Si je n'en suis pas absolument certain, ce vrai sujet, tout à fait passionnant, n'est pas sans rappeler les inquiétudes récurrentes exprimées par des fonctionnaires de Bercy sur le risque de rigidification de la dépense.

Il faut savoir ce que l'on veut et comment on procède.

Autant les armées et la dépense de défense peinent à s'accoutumer aux à-coups décisionnels et aux retours en arrière, autant une accélération brutale, décidée sous la pression des événements, est, en réalité, impossible. Si cela peut nous inquiéter, il faut surtout être très attentifs à l'évolution du monde et à la nécessaire anticipation des décisions de nature politique.

S'agissant de la stratégie énergétique de défense, Mme Poueyto a notamment évoqué l'emploi de l'énergie verte au combat. Mme Darrieussecq mène sur le territoire national un programme très ambitieux d'engagement des armées et de réalisation de moyens de production d'énergie renouvelable sur les emprises militaires.

Je suis très engagé et très allant sur ce sujet : nous sommes bien évidemment en appui de son action.

Nous sommes également très attentifs à la préservation des espaces de préparation opérationnelle des armées, la capacité de production d'énergie renouvelable sur nos terrains militaires, notamment les panneaux solaires, limitant lesdits espaces, pourtant indispensables.

Nous traitons ce sujet ancien depuis déjà très longtemps déjà : ainsi nous réduisons progressivement la capacité de nos forces aériennes et de nos hélicoptères à s'entraîner, dans

des espaces de plus en plus occupés par des champs d'éoliennes. Je souhaite qu'il soit suivi avec une grande attention par les parlementaires de la commission de la défense.

S'agissant de la nécessaire prise en compte de l'énergie verte en opérations, des travaux de recherche et développement ont été engagés sur la propulsion du char du futur et sur le moteur de l'avion de combat du futur, afin qu'ils intègrent l'hybridation de consommation.

Certains projets portent spécifiquement sur l'énergie : je pense à l'étude technico-opérationnelle ENERTOP lancée en juillet 2020 qui porte sur les alternatives énergétiques aux plateformes terrestres.

Vous avez cité, Madame Poueyto, le système FELIN. Nous sommes confrontés à une évolution délicate, car il faut tout à la fois disposer d'une capacité de production d'énergie et respecter des enjeux environnementaux en utilisant des équipements toujours plus consommateurs d'énergie. Au-delà de ce système, en réalité tous nos systèmes d'armes consomment de plus en plus d'énergie.

Les armées jouent le rôle de précurseur dans ce domaine parce qu'elles subissent la double contrainte de cette consommation d'énergie croissante, sans laquelle elles ne disposeraient pas de supériorité opérationnelle, et de la nécessaire autonomie dans l'action, afin de ne pas avoir un train logistique trop lourd qui limiterait notre mobilité tactique ou stratégique.

Cela nous pousse donc à chercher des moyens très innovants de production d'énergie solaire, de limitation de la consommation d'énergie ou encore d'accumulation d'énergie. Nous sommes très impliqués sur ces sujets car il s'agit d'une nécessité opérationnelle : nous poursuivons donc des études de recherche et développement ambitieuses.

Monsieur Larssonneur, vous m'avez posé une question assez technique sur les viseurs et les turbomachines du char Leclerc à laquelle, je n'ai, je dois l'avouer, pas de réponse.

Si des éléments précis vous seront communiqués par écrit, le programme de modernisation de cet engin est effectivement en cours et s'étalera jusqu'en 2040. Nous ne renonçons pas à ce char de bataille qui reste une plateforme centrale du système SCORPION, même si ce dernier répartit par ailleurs les capacités d'acquisition et de traitement d'une cible ennemie entre diverses plateformes.

Pour autant, le char de bataille reste un élément majeur et continuera de l'être : nous ferons donc l'effort de le maintenir.

L'un des projets structurants est le *Main Ground Combat System*, le char de bataille du futur représentant forcément l'un des projets majeurs de la coopération franco-allemande, qui fédérera autour de lui un certain nombre de partenaires européens importants.

La vraie difficulté aujourd'hui, de mon point de vue, n'est pas la modernisation du char Leclerc, mais la capacité à garantir une disponibilité technico-opérationnelle et un nombre d'heures d'utilisation annuelle garantissant la formation des équipages à un bon niveau.

M. Lachaud, vous avez employé le terme de propagande à propos du service national universel. Or il n'y a pas de propagande, mais de l'information.

Il existe un engagement fort des armées à faire fonctionner ce projet du service national universel (SNU), qui est l'expression d'une volonté présidentielle, malgré la crise sanitaire et tout en étant attentif à ne pas consommer une part trop importante de leurs moyens alors qu'elles doivent être tout entières consacrées à la reconstruction de notre modèle et à la défense de nos intérêts dans le monde, en particulier dans les opérations dans lesquelles nous sommes engagés.

La deuxième phase d'expérimentation du SNU prévue cette année a été annulée pour cause de Covid-19. S'il avait été envisagé de relancer une expérimentation à la rentrée de



septembre, un tel calendrier n'a pas été retenu : les armées n'ont donc pas été engagées dans la phase 1 du SNU.

Pour autant, nous avons proposé un certain nombre de stages pour sa phase 2 : les armées s'étaient donc mises en ordre de marche en vue de proposer des engagements portant sur les régiments, les bâtiments et les bases aériennes. Si je ne dispose pas des chiffres exacts, ces stages n'ont pas dû coûter cher aux armées.

S'agissant du reste à payer, s'il tient pour une large part à la rigidification de la dépense et si nous nous sommes néanmoins engagés à le diminuer, il reste pour une bonne part incompressible : il est en effet impossible de descendre au-dessous de 12 %, pour la simple raison que les engagements et les crédits de paiement qu'ils génèrent ne peuvent pas être payés sur une année calendaire, mais sont nécessairement reportés d'un mois sur l'année suivante parce que le système de paiement de l'État ne permet pas de réduire sous un mois le paiement des crédits engagés.

Nous ne descendrons donc jamais, pour ces raisons structurelles, au-dessous de 12 % de reste à payer.

Aujourd'hui, nous remplissons les objectifs que nous nous sommes fixés en la matière, puisque nous nous situerons à la fin de l'annuité de 2020 au niveau de 15 %, soit 3,8 milliards d'euros, conformément à la courbe que nous avons prévu de respecter dans le cadre de la LPM.

Il est prévu de poursuivre cette baisse en 2021 pour atteindre 14 % de reste à payer, avec un objectif d'atteinte du niveau incompressible en 2025, et un passage à 12 % en 2022 : je ne nourris donc pas d'inquiétude à ce sujet.

Monsieur Chassaing, je dois vous avouer ne pas avoir réellement de vision concernant les répercussions du Brexit sur les accords de Lancaster House. Les incertitudes sont, il est vrai, de plus en plus nombreuses dans la mesure où nous ignorons comment aboutira ce processus, qui suscite une incertitude amplifiée par la crise de la Covid-19.

Nous avons néanmoins atteint nos objectifs s'agissant des principaux projets opérationnels. La CJEF – *combined joint expeditionary force*, force expéditionnaire commune interarmées – a ainsi atteint sa *full operation capability* cette année.

Nous avons en outre densifié le réseau d'échanges d'officiers et notre coopération opérationnelle, des Britanniques étant clairement engagés à nos côtés en opérations extérieures, en particulier au Sahel.

Notre coopération dans le domaine nucléaire est en outre assez importante. Dans le domaine capacitaire, des projets continuent à être conduits en coopération : je pense notamment au futur missile de croisière anti-navire, au projet de lutte contre les mines marines ainsi qu'au partage de briques capacitaires technologiques du projet de système de combat aérien futur portant notamment sur la furtivité.

La volonté du haut commandement militaire, côté français comme côté britannique, demeure inentamée.

Vous évoquiez par ailleurs la question importante des petits équipements. Votre rapport, qui me paraît intéressant et cohérent, propose des pistes dont une bonne partie peut être suivie.

Il présente l'avantage de la lucidité, c'est-à-dire qu'il ne fait pas trop la part à ce travers récurrent de tous les soldats du monde, et du soldat français en particulier, de vouloir toujours, parce que l'herbe du pré voisin est toujours plus verte, un nouvel équipement qu'un industriel s'empresse généralement de lui proposer afin de lui faire dépenser de l'argent.

Vos propositions sont intéressantes et nous les étudierons car, à l'évidence, il s'agit d'un sujet sur lequel nous pouvons continuer à progresser.

En ce qui concerne l'internalisation de la fonction cyber, qui est une fonction essentielle, la question est de savoir si nous sommes réellement à un niveau suffisant pour l'envisager. Il s'agit en effet d'un besoin émergent qui nous conduit à opérer des aménagements en cours de déroulement de la LPM.

Bénéficiaire de cent nouveaux postes en 2021 est déjà bien. En outre, la hausse des effectifs prévue par la LPM est bien plus importante puisque nous devrions compter quelque 4 000 postes supplémentaires, dont un millier consacré à la fonction cyber.

Une telle évolution renvoie à la capacité réelle de montée en puissance d'un système militaire et à la réalité de la difficulté à laquelle nous sommes confrontés du recrutement d'une ressource de bon niveau que nous devons par ailleurs former en complément de la formation civile, et que nous allons devoir fidéliser.

Recruter cent cyber-opérateurs sur une annuité est déjà en soi une performance.

Je n'éprouve pas d'inquiétude particulière à ce sujet, car nous produisons l'effort maximal en termes de ressources humaines, de formation, de fidélisation et de capacité d'investissement, avec des industriels qui répondent à nos sollicitations. Vous avez évoqué le fonds Definvest qui, à hauteur d'une centaine de millions, me paraît aujourd'hui suffisamment doté.

Monsieur Lachaud, les missions d'intérêt général du SNU ont permis de planifier les opérations prévues dans les services entre juillet 2020 et juillet 2021 : nous poursuivons donc le travail qui a été prévu, à un coût raisonnable pour les armées.

**Mme la présidente Françoise Dumas.** Au regard du temps qui nous reste, je vous invite, mes chers collègues, à la plus grande concision.

**Mme Sereine Mauborgne.** Monsieur le chef d'état-major, en dépit de la crise de la Covid-19 et de l'engagement sur l'opération Résilience, que je tiens à saluer, notamment en région PACA où j'ai collaboré à l'agence régionale de santé (ARS), et de l'opération Amitié pour le Liban, la préparation opérationnelle a pu être maintenue.

Que pouvez-vous cependant nous dire des normes d'entraînement, non pas en jours d'entraînement par homme, qui est la norme que vous avez citée, mais en vous appuyant sur la norme LPM qui, pour l'armée de Terre, peine à atteindre les 56 %, quand la marine et l'armée de l'air sont proches de leur cible ?

Vous avez affirmé : « *Une armée n'est rien sans entraînement* ». Quelle réponse envisagez-vous dans l'hypothèse d'un engagement de haute intensité ? Qu'en est-il notamment de l'évaluation de la charge soutenable du programme Sentinelle ?

**M. Christophe Lejeune.** Plusieurs facteurs pourraient conduire à une remise à jour de la revue stratégique de 2017, qui confirmerait vraisemblablement le risque d'engagements majeurs.

Quelles en seraient les conséquences budgétaires ? Comment anticipez-vous la combinaison de ces deux facteurs : retour nécessaire de la masse et ambition technologique renforcée ?

**M. Didier Le Gac.** Compte tenu du modèle d'armée dont la France a besoin, quel regard prospectif portez-vous sur nos forces navales au-delà de l'exercice obligé du PLF pour 2021 ? La menace ne peut-elle pas désormais venir de la mer ?

Elle est en effet l'objet de toutes les convoitises et devient un enjeu pour notre pays : je pense à la piraterie, aux objectifs climatiques, à la fonte de l'Arctique – et, donc, à la géostratégie qui se redessine dans le nord du globe –, à la défense des ressources halieutiques, aux données transmises par câble, au transport de marchandises qui représente 90 % de nos échanges, aux enjeux migratoires, et surtout, à la participation de la marine aux opérations sur les théâtres extérieurs.

Par conséquent nous voyons naître des stratégies navales agressives, notamment de la part de la Chine et de la Russie, ainsi que des comportements désinhibés en mer : la mer est-elle un objet de préoccupation pour vous ? Quel regard portez-vous sur la situation ?

**M. Philippe Michel-Kleisbauer.** La commission serait prête à voter unanimement une augmentation verticale des crédits afin d'accélérer la mise en œuvre de la LPM, même si nous avons pour notre part très bien compris que cette montée en puissance doit s'accompagner d'une capacité à monter en puissance permettant d'aborder les nouveaux types de conflit, notamment en milieu urbain.

Ces nouvelles menaces ne nécessiteraient-elles pas une revue stratégique intermédiaire qui permettrait de les préciser ? Je pense, par exemple, au combat en milieu urbain : en 2030, le monde comptera quarante et une mégapoles, c'est-à-dire des villes de plus de 10 millions d'habitants.

Ne serait-il pas utile, avant la fin de notre mandat, de refaire une revue stratégique pour réfléchir plus en profondeur à ces menaces nouvelles ?

**M. Alexis Corbière.** S'agissant de la situation des personnels civils de recrutement local (PCRL), nous vous avons déjà interpellé sur le cas des interprètes afghans.

À la lumière de ce qui s'est passé dernièrement au Mali, pourriez-vous nous fournir des éléments sur la situation des personnels recrutés dans cette zone ? Pouvez-vous nous détailler la nature des contrats conclus avec nos PCRL au Sahel ? Ont-ils notamment une clause d'attribution à la juridiction locale, comme cela avait été le cas en 2012 en Afghanistan, ce qui avait eu des conséquences terribles ?

**Mme Nathalie Serre.** Face aux nouveaux enjeux économiques et technologiques, ne devrions-nous pas reconsidérer l'importance de certains programmes, notamment ceux dédiés à l'innovation duale, et renforcer nos partenariats ? Pourquoi ne pas utiliser le plan de relance ?

S'agissant des OPEX, que pouvez-vous nous dire du surcoût lié au renforcement de l'opération Barkhane en hommes – 600 hommes – et par les pertes de matériels afférentes ?

**Mme Laurence Trastour-Isnart.** La condition militaire, compensation apportée par la nation à nos militaires professionnels qui évoluent dans un environnement difficile et sont déployés durant plusieurs mois dans des zones à risques et qui rencontrent souvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle, est un enjeu essentiel dans notre modèle d'armée.

En vue de les fidéliser, leur moral et l'amélioration de leurs conditions de vie constituent des priorités. Quelles orientations envisagez-vous afin de les améliorer et de parvenir à un traitement équitable de la condition militaire ?

**Général François Lecointre.** Madame Mauborgne, vous m'avez interrogé sur la préparation opérationnelle de l'armée de Terre, en évoquant son niveau insuffisant, soit 56 % de l'objectif fixé pour la fin de la LPM.

Globalement, nous sommes en phase avec les objectifs fixés dans son cadre, avec une montée en puissance progressive visant en fin de processus 100 % de normes d'entraînement de nos soldats avec leur matériel majeur. L'idée est, par exemple, d'avoir 130 heures d'entraînement par homme avec le véhicule blindé de combat d'infanterie.

Plusieurs considérations : premièrement, il faut être capable de faire de l'entraînement de grandes unités, permettant de monter tant le niveau d'exigence de l'armée de Terre que sa capacité à s'engager dans des conflits de haute intensité.

La réalité est que l'on confond souvent l'intensité du combat de petites unités, qui peut être très forte, et celle du combat de grande intensité de niveaux opérationnels engageant de grandes unités.

C'est ce qui nous manque aujourd'hui et qui entraîne une perte de capacités et de compétences de l'armée de Terre, à laquelle le général Burkhard a prévu de remédier en relançant des exercices au niveau des divisions mobilisant l'ensemble des grandes unités et ainsi que des fonctions de commandement avec des états-majors importants et des fonctions de logistique et de circulation très complexes.

Le poids de l'opération Sentinelle nous gêne-t-il ?

Honnêtement, je ne le pense pas, et ce d'autant moins que nous avons mis à profit l'opération Résilience pour diminuer une partie des effectifs qui y sont engagés de façon permanente, en plein accord avec les autorités préfectorales zonales et en remplaçant cet engagement permanent, sorte de droit de tirage systématique des autorités préfectorales, par une garantie de réactivité des moyens Sentinelle, notamment des forces de l'armée de Terre qui restent en alerte et peuvent être engagées dans de très brefs délais au profit des autorités du ministère de l'intérieur.

À ce jour, nous avons donc diminué au moins d'un tiers les effectifs engagés dans Sentinelle, et nous réglerons cette évolution du dispositif pour la graver dans le marbre, ce qui libérera d'autant plus de moyens pour que l'armée de Terre puisse, sans perdre en efficacité, se consacrer à sa préparation opérationnelle.

Monsieur Lejeune, vous m'avez posé la question du retour de la masse *versus* la forte ambition technologique. Cette question méritera d'être reposée à l'horizon 2030.

La LPM actuelle est une loi de réparation et de consolidation, la suivante sera une loi de modernisation et d'ambition, qui doit nous permettre d'atteindre l'ambition opérationnelle 2030.

Cette dernière exige de tenir la situation opérationnelle actuelle de référence tout en étant capable, en faisant quelques bascules d'efforts, de participer à un engagement majeur conduit en coalition et dans lequel nous serions capables de déployer une division avec deux brigades, une vingtaine de milliers d'hommes, un groupe aéronaval, deux groupes amphibies, trois bases aériennes projetables ainsi que le nombre de chasseurs correspondants.

Si nous poursuivons l'effort prévu, nous atteindrons cette capacité, dotés des niveaux de technologie et de masse prévus, en 2030. La même ambition prévoit en outre une montée en puissance de six mois avant un engagement à cette hauteur, lui-même d'une durée de six mois.

La question est de savoir ce qu'il en sera après, car nous devons, une fois ces efforts technologiques accomplis, être capable de réaliser une montée en gamme et en masse.

Posons-nous la question dès à présent et sachons anticiper ce que cela impliquerait en matière d'évolution des appareils industriels et de capacité à recruter des armées : l'état-major des Armées conduit une telle réflexion prospective, qui n'a pas vocation à être étalée sur la place publique.

Monsieur Le Gac, je suis d'accord avec vous : le domaine maritime est un domaine de conflictualité qui évolue très vite. Nous ne pouvons ainsi imaginer il y a encore quinze ans que s'ouvriraient devant nous des perspectives de batailles navales, de contrôle de la piraterie, des flux maritimes et des détroits, aussi urgentes et aussi importantes.

Je suis d'ailleurs frappé par l'évolution très forte de la vision portée par les spécialistes de la guerre navale. Lorsque j'étais jeune lieutenant-colonel, les spécialistes du concept d'action navale et de la doctrine d'action maritime développaient leur réflexion autour de l'action de la mer vers la terre.

Il fallait être capable d'agir par des allers-retours très rapides, en restant basé dans les eaux internationales, en approchant de la côte le plus vite possible, pour y rester le moins longtemps possible. Ils tiraient argument du fait que plus de 50 % de la population mondiale

vivait à moins de cent kilomètres des côtes : c'était donc là qu'allaient se dérouler les conflits du futur.

Étaient même développés des concepts de bases navales déployables, installées à partir de plateformes équivalentes aux plateformes pétrolières, assemblées les unes aux autres et permettant de déployer des divisions entières en mer à proximité d'une zone d'intervention.

En vingt ans, les points de vue ont complètement changé, même si les missiles de croisière navals que nous avons mis en œuvre à l'occasion de l'opération Hamilton sont une conséquence directe de ces réflexions, tout comme les missiles de croisière qui équiperont demain les sous-marins nucléaires d'attaque de la classe Barracuda.

Il est très intéressant, à cet égard, de voir l'évolution de la réflexion conduite par les Américains qui ont, il y a une dizaine de jours, publié des textes sur leur doctrine maritime ainsi que sur les efforts d'investissement à faire dans ce domaine.

La marine américaine exprime désormais la nécessité de se redoter de grands bâtiments et de frégates de premier rang en plus grand nombre, alors qu'elle avait longtemps imaginé qu'elle pourrait former des plateformes sous forme de drones. Prenant acte de la conflictualité croissante dans le domaine maritime, elle écarte par ailleurs complètement désormais la possibilité de lancer des interventions de la mer vers la terre aussi ambitieuses que celles que nous envisagions il y a vingt ans.

Nous suivons cette évolution tout en veillant aux équilibres à préserver entre les capacités d'action maritime que nous continuons d'augmenter et les capacités d'action sur terre, dans les airs et dans l'espace exoatmosphérique.

Je ne vois donc pas de raison aujourd'hui de revoir fondamentalement les équilibres que nous atteindrons à l'issue de la LPM qui succédera à l'actuelle loi de programmation actuelle, en 2030.

Monsieur le député Michel-Kleisbauer, une revue stratégique intermédiaire visant à faire face à l'évolution des menaces comme les combats en localité relève plus de la responsabilité de l'armée de Terre et de ses bureaux de doctrine, leur réflexion étant ensuite intégrée aux travaux du Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE), même s'il ne s'agit pas à proprement parler, aujourd'hui, de révision stratégique car la revue stratégique brosse un tableau plus large, géopolitique, et traite de plus grandes masses.

Cela étant, oui, l'infanterie devra se montrer de plus en plus capable d'agir par petits groupes pour aller maîtriser des espaces urbains dans lesquels continuera de se dérouler une partie essentielle des confrontations, même si les opérations que nous conduisons aujourd'hui au Sahel nous amènent assez peu à être engagés dans de tels espaces.

Pour autant, la bataille de Mossoul comme les combats de Deir ez-Zor ont été l'occasion d'engager des moyens importants en localité : les enseignements des engagements dans ces deux villes, en particulier celui de nos forces spéciales ou de notre artillerie, sont complémentaires de ce que vous évoquiez concernant l'infanterie.

Ainsi, le Camion équipé d'un système d'artillerie (CAESAR), équipé d'un canon de 155 millimètres d'une très grande précision, ne peut être employé en milieu urbain tout en respectant le droit de la guerre et les impératifs des organisations humanitaires.

C'est la raison pour laquelle, lors de la fin de la campagne en Irak, si nos canons ont été considérablement employés dans les combats qui précédaient, qui encadraient et permettaient de cloisonner l'ennemi avant d'arriver dans des zones en localité, ils l'ont été très peu, voire pas du tout en localité, en appui des forces américaines. Les Américains disposaient en effet d'obus guidés par GPS offrant une grande précision et évitant les dégâts collatéraux.

De telles réflexions sont donc conduites de façon constante, pas seulement à l'occasion d'une révision à échéance précise de notre revue stratégique, et elles intègrent d'autres domaines que la simple infanterie. Elles sont, en tout cas, intéressantes et l'armée de Terre sera tout à fait disposée à les partager avec vous.

Monsieur Corbière, je n'ai malheureusement pas très bien entendu votre question sur le PCRL, sur lequel vous m'aviez déjà interpellé et qui a, s'agissant de l'Afghanistan, beaucoup occupé nos parlementaires ainsi que certaines organisations humanitaires françaises. Les armées ont une obligation morale envers lui et ne l'ont pas abandonné.

Ce sujet a été traité : les structures qui avaient été mises en œuvre – et avec lesquelles j'avais travaillé à l'époque, en tant que chef du cabinet militaire du Premier ministre, en vue de créer une délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés – ont permis d'accueillir sur le territoire français 768 personnes. Les engagements de la France en matière militaire vis-à-vis de ces personnels civils de recrutement local ont donc été respectés.

Je m'étais engagé à faire réaliser un recensement très précis et très complet de la situation de notre PCRL actuel dans nos opérations, en particulier dans l'opération Barkhane, pour laquelle nous employons beaucoup de personnel de ce statut. Ce personnel est au demeurant absolument indispensable, car d'une part former spécifiquement des militaires à ces tâches qui peuvent être externalisées coûterait bien plus cher à la France, et d'autre part cette externalisation profite à l'économie locale des pays dans lesquels nous sommes engagés et participe ainsi de l'acceptabilité de la présence des forces françaises.

Ce travail a été fait et nous avons également rédigé une doctrine interarmées de recrutement et de suivi de ce personnel, que nous sommes en voie de partager en interministériel, avec les services du quai d'Orsay notamment, pour voir ce qui peut être fait en matière de suivi à l'international du PCRL.

J'en viens au surcoût de Barkhane, et en particulier de son *surge* de 600 hommes, à propos duquel Mme Serre m'a interrogé : le surcoût OPEX lié à Barkhane s'élève à 911 millions d'euros. La part du *surge* représente environ 10 % de ce montant, en raison notamment de l'entretien programmé du matériel, à hauteur d'une trentaine de millions d'euros.

Même si le Président de la République décidait demain de la fin du *surge* de Barkhane, nous devrions poursuivre un tel effort car une autre partie de ce surcoût est liée à la mise sur pied de la force européenne Takuba, dont il est évidemment hors de question de nous désengager puisque nous y entraînons nos partenaires européens.

Je n'ai pas compris le sens de la question de Mme Trastour-Isnart à propos de la nécessaire amélioration de l'équité en matière de conditions de vie des militaires.

Je suis extrêmement attaché à la condition militaire de manière générale – et en particulier à celle de nos colonels et jeunes officiers généraux, pour lesquels le décalage professionnel et social avec le niveau équivalent du reste de la société française est le plus criant – qui est une préoccupation constante de tous les chefs militaires.

De manière générale, aujourd'hui, il faut que nous fassions des efforts en la matière.

Si Mme Trastour-Isnart veut parler de l'équité entre la société civile et la société militaire, je ne peux que lui donner raison : tous les rapports du Haut comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM) mettent en évidence un décalage très clair – de l'ordre de 30 % pour les colonels et pour les officiers généraux – entre le niveau de vie et de revenu d'un ménage dont le référent est un militaire et celui dont le référent est un fonctionnaire civil, à niveau équivalent de responsabilité, de grades et de qualification.

Nous savons pertinemment que cela est lié à la mobilité qui contraint évidemment l'emploi du conjoint et l'accès à la propriété tout autant qu'elle perturbe la scolarité des enfants.

J'ai évoqué tout à l'heure la nouvelle politique de rémunération des militaires et l'instauration de la prime de mobilité : en tout état de cause, il n'y a pas de bonne armée sans soldats qui se sentent heureux du sort qui leur est réservé et qui n'ont pas peur de faire supporter à leur famille, au-delà de la difficulté qu'induisent les séparations, l'engagement au combat de leur conjoint, des conditions d'inconfort ou de relative pauvreté strictement liées aux contraintes de l'état militaire.

**Mme la présidente Françoise Dumas.** Nous devons en effet veiller les uns et les autres, général, à ce que vos hommes ne soient pas pénalisés en permanence, compte tenu de la difficulté leur travail et de la singularité militaire à laquelle vous êtes si attaché.

Je vous remercie vivement pour ces analyses toujours aussi passionnantes qui durant cette réflexion budgétaire nous amènent à renouer avec notre souci commun de mettre en lien l'évolution des armées avec celle du monde, sous tous ses aspects : militaire bien sûr, mais également économique, social, philosophique et éthique.

\*

\* \*

*La séance est levée à onze heures quinze.*

\*

\* \*

### **Membres présents ou excusés**

*Présents.* - M. Jean-Philippe Ardouin, Mme Françoise Ballet-Blu, M. Jean-Jacques Bridey, M. André Chassaigne, M. Alexis Corbière, Mme Marianne Dubois, Mme Françoise Dumas, M. Jean-Jacques Ferrara, M. Jean-Marie Fiévet, M. Claude de Ganay, M. Jean-Michel Jacques, M. Loïc Kervran, M. Bastien Lachaud, M. Jean-Charles Larssonneur, M. Didier Le Gac, M. Gilles Le Gendre, M. Christophe Lejeune, M. Jacques Marilossian, Mme Sereine Mauborgne, M. Philippe Michel-Kleisbauer, Mme Florence Morlighem, Mme Josy Poueyto, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Nathalie Serre, M. Jean-Louis Thiériot, Mme Laurence Trastour-Isnart, M. Charles de la Verpillière

*Excusés.* - M. Florian Bachelier, M. Xavier Batut, M. Olivier Becht, M. Bernard Bouley, M. Sylvain Brial, M. Olivier Faure, M. Yannick Favennec Becot, M. Richard Ferrand, Mme Séverine Gipson, M. Stanislas Guerini, Mme Marie Guévenoux, M. David Habib, M. Christian Jacob, Mme Manuëla Kéclard-Mondésir, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Philippe Meyer, Mme Monica Michel, M. Aurélien Taché, Mme Alexandra Valetta Ardisson